

## Fiche

Les Capétiens tirent leur nom d'Hugues Capet, roi élu en 987. Ils règnent sur le royaume de France de 987 à 1328 (Charles IV le Bel n'ayant pas de fils, le trône passe alors à la branche cadette des Valois). Les Capétiens ont mis en place le système monarchique français. Comment cette dynastie est-elle parvenue à imposer son idéal, à savoir un grand royaume de France ?

### I. Une grande dynastie

- La réussite des Capétiens s'explique par plusieurs raisons.

Tout d'abord, les Capétiens créent **une monarchie héréditaire**. La traditionnelle élection des rois se résume assez vite à un simple consentement des grands seigneurs. De plus, les souverains ont toujours, jusqu'en 1316, des fils pour leur succéder. Ils prennent la précaution de désigner de leur vivant leur héritier et le font couronner. Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'abandon de cette coutume montre que le principe d'hérédité monarchique est accepté.

- **La masculinité de la succession** est une coutume adoptée lors de la mort de Jean I<sup>er</sup> en 1316 ainsi qu'en 1328 avec l'arrivée sur le trône de Philippe VI de Valois, issu de la branche cadette.

- Enfin, les rois ont dans l'ensemble la chance de **régner longtemps** : Robert II le Pieux de 996 à 1031, Henri I<sup>er</sup> de 1031 à 1060, Philippe I<sup>er</sup> de 1060 à 1108, Philippe II Auguste de 1180 à 1223. Cette longévité leur permet d'asseoir leur pouvoir et leur autorité sur les grands seigneurs, tout en accroissant leur domaine.

Hugues Capet et les premiers Capétiens

Illustration de Ch. Darrigan dans *L'Histoire de la France*, vers 1920. © J.-L. Charmet



- Dans le même temps, ils mettent en place **une monarchie stricte** : il n'y a plus désormais qu'un seul roi (à la différence des monarchies mérovingienne ou carolingienne).

### II. La mise en place des institutions monarchiques

#### 1. Une meilleure administration

- Les Capétiens ont le souci d'**agrandir le domaine royal**. En 1328, seules les Flandres, la Bretagne, la Guyenne et la Bourgogne ne leur appartiennent pas.
- Surtout, **le domaine est mieux administré**. Les agents du roi, les **prévôts**, sont placés sous l'autorité des **baillis** et des

**sénéchaux**, chargés de la gestion domaniale et financière, de la police et de la justice. Des enquêteurs sont chargés de les surveiller. Sur les grands fiefs, les souverains imposent leur justice. En 1262, Louis IX ordonne que sa monnaie d'or soit utilisée dans tout le royaume.

- Cependant, les Capétiens ne cherchent pas à étendre systématiquement leur administration directe sur l'ensemble du royaume, ni à détruire les grands fiefs. Ils souhaitent que ces derniers restent **aux mains de seigneurs fidèles**. C'est pourquoi ils confient une part de leurs acquisitions à leurs fils cadets.

## 2. La Cour

- Les rois gouvernent avec l'aide de **conseillers**, le plus souvent des hommes instruits (comme les légistes qui maîtrisent le droit romain). Les Capétiens se proclament successeurs directs de Charlemagne ; chacun se doit d'être soumis au royaume qui représente le bien commun.
- À partir de 1250, **la Cour du souverain**, qui comprend alors l'ensemble de ses conseillers, s'organise de plus en plus. Les affaires politiques sont confiées au **Conseil**. Le **Parlement** est formé des personnes qui rendent justice au nom du souverain. La **Chambre des comptes** contrôle les dépenses et les recettes du roi. Ces nouvelles institutions coûtent cher à la monarchie qui n'a pas de ressources régulières en dehors de celles de son domaine.

## 3. La création des états généraux

- À l'origine, le roi prend conseil, pour gouverner, auprès de ses vassaux qu'il réunit en assemblée. Puis, avec l'importance grandissante des villes, il doit également consulter les bourgeois, notamment pour régler des affaires financières.
- Lorsque **Philippe IV le Bel** (règne de 1285 à 1314) s'oppose à l'autorité du pape en 1302 et 1303, il convoque des assemblées appelées **états**, rassemblant les représentants du clergé, des seigneurs et des « bonnes villes » du royaume.
- **En 1314, il convoque des états généraux** (il se contente, généralement, d'informer les participants de ses décisions ou de demander soutien et argent).

## III. Crises et évolution politique de la France au XIV<sup>e</sup> siècle

- La France au XIV<sup>e</sup> siècle subit une série de crises politiques et voit une certaine transformation de la monarchie.
- En 1356, Jean le Bon est fait prisonnier près de Poitiers. Il faut payer sa rançon, lever une armée, négocier la paix. Le dauphin, le futur Charles V, doit réunir les états généraux pour demander aux représentants du royaume de consentir à lever un impôt. Il rencontre une forte opposition, qui le contraint à quitter Paris en 1358. Finalement, faute d'entente, les états généraux ne parviennent pas à contrôler de la monarchie. Le dauphin revient à Paris et rétablit l'autorité royale.
- Cette dernière sera affermie sous son règne (1364-1380). L'administration du royaume connaît alors ordre et efficacité.